

**Auto-saisine du Conseil de développement
de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Avis du Codev sur sa participation citoyenne
aux politiques de l'Eurométropole de Strasbourg**

Le mandat du présent Codev prendra fin après les prochaines élections municipales avec l'installation d'un nouveau Codev.

Il apparaît opportun que notre présent Conseil de développement s'interroge, au-delà de son activité quantitative, sur sa contribution à la mise en œuvre de la participation citoyenne au sein de l'Eurométropole de Strasbourg.

Cet avis pourra se nourrir de l'expression de tous les membres du Codev de cette mandature, y compris ceux qui ont mis fin prématurément à leur mandat. Cette expression sera sollicitée par le moyen d'un questionnaire.

Il sera également alimenté par les travaux de la précédente mandature, par l'analyse des documents de cadrage de ce mandat (délibérations, Charte et règlement intérieur, protocole de partenariat avec l'Eurométropole, ...), par les réflexions portées par la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) et par d'autres Codev.

Pourront être utilement interrogé·es les élu·es et les services avec lesquels le Codev a eu des échanges à l'occasion de ses divers travaux et réflexions, ainsi que l'ensemble des élu·es du Conseil métropolitain sur leur perception de notre instance et de ses travaux.

L'organisation de cette démarche sera assurée par une équipe projet dédiée.

L'élaboration de l'avis prévoira au moins un temps de travail collectif lors d'une séance en janvier ou février 2026.

L'avis sera adopté et diffusé après les élections municipales de 2026.